

Economies d'eau : Les bons réflexes

> LUTTER CONTRE LES FUITES



Les fuites peuvent représenter plus de 20 % de la consommation d'un foyer :

- un robinet qui fuit = plusieurs m³ ou des dizaines de m³ par an
- une chasse d'eau qui fuit = plusieurs dizaines de m³ par an, voire plus d'une centaine

Pour lutter contre les fuites, il faut surveiller sa consommation d'eau au compteur.

> CONSOMMER MOINS

Consommer moins d'eau, avec le même niveau de confort et d'hygiène c'est possible !

Éviter tout gaspillage :

- ne pas faire tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides
- ne pas laisser couler l'eau en permanence pendant la toilette (en fermant le robinet pendant que l'on se lave les dents, on peut économiser plusieurs litres d'eau)
- préférer les douches aux bains : un bain consomme cinq fois plus d'eau qu'une douche
- installer des appareils qui réduisent la consommation d'eau (robinets, douchettes, chasses d'eau à économiseurs)

Réutiliser :

- l'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

Mieux arroser son jardin :

un peu de savoir-faire permet d'arroser son jardin avec moins d'eau

Quelques trucs à retenir

- un binage = deux arrosages
- le paillage protège du froid, mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- utiliser un arrosoir au lieu d'un tuyau d'arrosage
- arroser tard le soir, l'évaporation sera réduite (*)
- utiliser des techniques économes : goutte-à-goutte, systèmes d'arrosage programmés...
- régler correctement les appareils d'arrosage automatique afin de n'arroser que les surfaces le nécessitant
- recueillir l'eau de pluie
- faire deux ou trois arrosages copieux par semaine et non de petits arrosages quotidiens ; le développement des racines se fera en profondeur et résistera mieux à la sécheresse
- tenir compte de la pluie prévue ou tombée les jours précédents
- ne pas arroser les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies (*)

(*) Mesures pouvant être rendues obligatoires par arrêté préfectoral

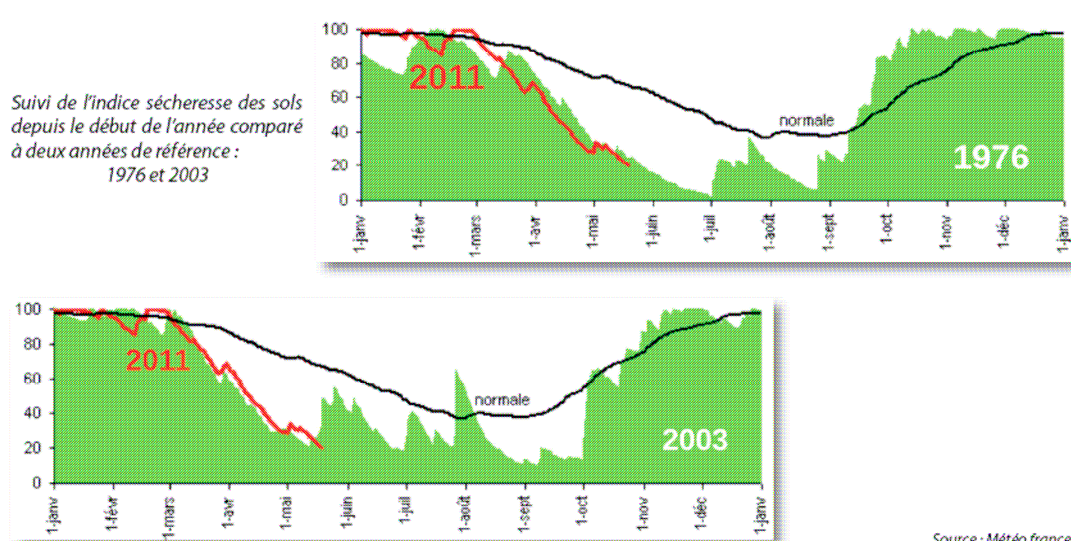


Économiser l'eau, c'est **protéger la ressource**
mais c'est aussi **réduire ses dépenses !**

INFO'SECHERESSE 2011

Le déficit hydrique de cet hiver se poursuit. Depuis le début du mois d'avril, il est tombé environ 25% des pluies correspondantes aux normales saisonnières. En conséquence, les sols sont très secs pour la saison (indice de sécheresse entre 20 et 30%).

Les conditions météorologiques de ce début d'année 2011 sont similaires à celles observées en 1976. Les prévisions saisonnières annoncent des températures supérieures à la normale cet été.



Au regard des différents paramètres observés (météorologie, état des réserves d'eau, des cours d'eau, des cultures et des forêts), la situation du département est préoccupante. Les secteurs côtiers et l'Est de l'Ille-et-Vilaine sont les plus touchés et nécessitent des modalités de gestion des barrages adaptées.

En conséquence, le département est déclaré en état d'alerte sécheresse par l'arrêté préfectoral du 25 mai 2011. Ceci implique des mesures de restriction des usages de l'eau dont :

- Lavage de voitures interdit hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou de recyclage.
- Interdiction de nettoyer les façades, terrasses, murs, escaliers et toitures, sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression.
- Interdiction d'arroser les pelouses, massifs floraux ou arbustifs, publics ou privés, entre 8 heures et 20 heures.
- L'irrigation agricole est autorisée de 18h00 à 11h00, pour les cultures spéciales (légumes de plein champ, horticulture, serre, vergers, petits vergers) quelque soit l'origine de l'eau.

L'irrigation agricole est autorisée de 18h00 à 11h00 pour les autres types de cultures uniquement à partir de retenues collinaires à remplissage hivernal ou par ruissellement d'eaux de pluie. En dehors de ces cas, l'irrigation agricole est strictement interdite.